

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1390

Artikel: Nouvel indice des prix : une réforme qui dérange
Autor: Tille, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014697>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une réforme qui dérange

La réforme de l'indice des prix à la consommation, annoncée pour l'an 2000, ira bien au-delà de la traditionnelle remise à l'heure effectuée tous les dix ans. Au lieu d'un unique indice servant de pilier au système d'indexation généralisée, l'Office fédéral de la statistique publiera une batterie différenciée de données.

Ce nouveau système de pilotage économique sera plus précis, mais son maniement plus délicat.

PENDANT DES DÉCENNIES, l'influence de l'indice des prix a été capitale pour l'indexation des salaires, l'adaptation des rentes, le calcul partiel des loyers, la hausse des prix agricoles, l'évolution des tarifs publics et autres redevances radio-TV. Il a permis la justification de la hausse des barèmes des artisans, et de multiples autres professions. L'indexation tous azimuts a été sérieusement érodée par la crise, mais l'indice reste une vache sacrée. Sa réforme annoncée par l'Office fédéral de la statistique soulève des vagues qui iront grandissant. Car elle est loin d'être anodine.

Un coût de la vie surévalué

Les statisticiens de l'Office annoncent sans frémir que l'indice du coût de la vie, qu'ils publient depuis des décennies, surévalue l'évolution du coût de la vie. L'indice reflète avec exactitude le prix d'un panier-type de marchandises et de services, censé représenter celui d'un ménage moyen. Or, dans la réalité, le panier évolue constamment: les produits changent de qualité, le consommateur saute d'un produit à l'autre, d'un magasin à l'autre, des nouveautés surgissent chaque jour. En conséquence, le coût de la vie, à niveau constant de confort, augmente moins rapidement que le coût du panier-type. Les chercheurs américains estiment qu'il y a une différence de 1,1% entre «indice des prix» et «coût de la vie». Les statisticiens suisses, qui ont une manière plus mobile de calculer le prix du panier-type estiment que la différence ne dépasse pas 0,6%.

Impact sur les salaires

L'Office fédéral de la statistique continuera de publier un indice des prix sur la base du panier-type. Mais les employeurs auront des arguments, dans les négociations salariales, pour revoir à la baisse les indexations, là où elles existent encore. L'USS tonne déjà contre la transposition en Suisse des trouvailles statistiques américaines.

On peut comprendre les craintes de l'Union syndicale. Mais d'autres volets de la réforme annoncée par l'Office fédéral de la statistique peuvent leur offrir des armes nouvelles. Les nouvelles techniques permettront de calculer

toute une série d'indices ciblés sur différentes catégories de la population. Le panier de dépenses d'une vendeuse, mère d'une famille monoparentale, n'est d'évidence pas le même que celui d'un directeur. Les syndicats affirment que les bas revenus ont un panier qui renchérit plus rapidement que celui des riches et qu'il conviendrait, par simple équité, d'indexer plus généreusement les salaires du bas de l'échelle. Avec l'introduction des indices multiples, les syndicats pourront exiger de Berne le calcul d'un indice spécifique pour les bas revenus. Les représentants des locataires pourront demander l'élaboration d'un indice partiel, comme le suggérait récemment *Domaine public* (voir DP n° 1383, «Indexation à un indice épuré»). Les rentes pourraient être adaptées à un indice reflétant les dépenses des retraités.

Des statistiques «à la carte», basées sur des méthodes fiables, devraient permettre une conduite plus précise de l'activité économique et une répartition sociale plus équitable. Dans la limite, bien sûr, du rapport de force des partenaires sociaux. Pour l'heure, les syndicats qui ne sont pas au zénith de leur puissance, préfèrent se cramponner à la règle simple et traditionnelle de l'indexation au bon vieil indice unique des prix à la consommation. *at*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

Gérard Escher (*ge*)

Jean-Claude Favez (*jcf*)

André Gavillet (*ag*)

Jacques Guyaz (*jpg*)

Roger Nordmann (*rn*)

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Anne Rivier

Albert Tille (*at*)

Composition et maquette:

Françoise Gavillet, Géraldine Savary

Responsable administrative:

Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression: IAM SA,

Abonnement annuel: 90 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

Site: <http://www.domainepublic.ch>

CCP: 10-15527-9